

-----  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL  
CIVIL DE L'ÉTAT  
-----

-----  
SECRET N° 86/341 du 22/02/86 INTERPPS/DGFP/ SA

DGPOE. Portant Promotion au titre de l'année  
1985 de Monsieur ONDINA Antoine, Ingénieur  
Géomètre en Chef du Cadastre des cadres de la  
catégorie A, hiérarchie I des Services Techni-  
ques (Cadastre).

-----  
LE PREMIER MINISTRE,

V I S A S :

- Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;  
Vu la Loi n° 096/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification  
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 août 1984 portant modification de certaines  
dispositions de la Constitution du 8 juillet 1979 ;  
Vu la Loi n° 15-62 du 3 Février 1962, portant statut général  
des Fonctionnaires ;  
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement  
sur la solde des Fonctionnaires ;  
Vu le Décret n° 60/90 du 3 Mars 1960, fixant le statut commun  
des cadres de la catégorie A, des Services Techniques ;  
Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des  
rémunérations des Fonctionnaires ;  
Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créés par la Loi 15/62 du 3 Février 1962,  
portant statut général des Fonctionnaires ;  
Vu le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965, réglementant  
l'avancement des Fonctionnaires ;  
Vu le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du Décret n° 62/196 du 5 Juillet 1962, fixant les  
échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;  
Vu le Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage  
des avancements des agents de l'Etat ;  
Vu le Décret n° 84/856 du 08 août 1984 portant nomination du  
Premier Ministre ;  
Vu le Décret n° 85/1423 du 07.12.1985 portant nomination des  
Membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 85/1434 du 17/12/1985 portant organi-  
sation des intérêts des Membres du Gouvernement ;  
Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit  
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions  
des situations administratives des agents de l'Etat ;  
Vu le Décret n° 86/341 /INTERPPS/DGFP/D.G.P.O.E/ du 22/02/86  
portant Inscription au tableau d'avancement au titre de  
l'année 1985 de Monsieur ONDINA Antoine, Ingénieur Géomètre en Chef du  
Cadastre des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques  
(Cadastre).  
Vu le Décret n° 62/907/FP du 5.7.62 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires;

SECRET

*[Handwritten signature]*

Monsieur

ARTICLE 1er. - /ONDIMA Antoine, Ingénieur Géomètre en Chef du Cadastre de 2ème échelon des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des services Techniques (Cadastre) en service au Ministère des Travaux Publics de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat à BRAZZAVILLE est promu au titre de l'année 1985 au 3ème échelon de son grade pour compter du 04 Janvier 1985. ACC-REANE.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, LE 22 FEVRIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique  
et de la Prévoyance Sociale,

*[Large handwritten signature]*

*[Large handwritten signature]*

ANGE Edouard PCUNGUI.

Bernard COMBO MATSIONA.

AMPLIATIONS :

- J.O.R.P.C. .... 1
- DGFP/DGPCE. .... 2
- DGB..... 1
- D.E.F. .... 1
- MTPCUH. .... 2
- D.C.T. .... 2
- DOSSIER ..... 2
- ARCHIVES ..... 3
- SGG/BC. .... 2
- INTERES E ..... 2/18
- BST/DGPCE..... 2

*[Handwritten signature]*